

Le 6 juin 2011

PAR COURRIER / PAR COURRIEL

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de : M<sup>me</sup> Rita Leblanc

---

**Objet : Programme décennal de dragage à la Marina de Saurel  
Rectification des faits, au mémoire déposé par Marine International Dragage**

N/Réf. : 501436

---

Madame,

La présente constitue les rectifications apportées au mémoire déposé par Marine International Dragage, lors de la deuxième partie de l'audience publique pour le projet de dragage à la Marina de Saurel.

**Rectification no 1 : Page 1, troisième paragraphe**

**« Tout d'abord l'utilisation des camions pour le transport des sédiments dans la ville [...] utile à la ville puisque seulement une infime partie est contaminée.**

**Rectification de Marina de Saurel :**

Cette phrase n'est pas juste en fonction des précisions apportées dans le rapport addenda d'août 2010. La Marina de Saurel prévoit actuellement transporter par barge les sédiments dragués vers le quai situé près de l'ancienne usine de Marine Industrie, pour ensuite procéder au transbordement. Ainsi, le transport par camion s'effectuera sur le site de la Société des Parcs industriels de Sorel-Tracy et empruntera le chemin Saint-Roch pour rejoindre l'Autoroute 30. Rappelons que cette voie d'accès permet de desservir l'ensemble des industries situées sur le site de la Société des Parcs. Le transport terrestre s'effectuera donc dans un secteur industriel.

Tel que précisé lors des première et deuxième parties de l'audience publique, la Marina de Saurel lancera un appel d'offres public, afin de déterminer l'entrepreneur général responsable de la réalisation des travaux. Le choix du site de disposition pourra être confirmé à ce moment.

.../2



Madame Rita Leblanc  
BAPE  
Le 6 juin 2011

Page 2

## Rectification no 2 : Page 2, deuxième paragraphe

**« Aussi, en utilisant la méthode retenue par le promoteur avec la pelle hydraulique, on doit installer une bavette en métal pour éviter l'égouttement de la pelle. Il existe plusieurs «clam environnementale» sur le marché qui minimisent la suspension des sédiments, en drainant l'eau par les fentes lors de l'opération de dragage.**

### **Rectification de Marina de Saurel :**

Pour ce qui est de la « bavette en métal », cet équipement n'est pas prévu pour l'opération dragage, mais pour l'opération « transbordement » (des chalands aux camions) au quai de la Société des Parcs de Sorel-Tracy.

Pour ce qui est de la « clam environnementale », une entreprise commercialise ce type de godet, soit « Cable Arm ». Ce type de godet sert lors de dragage de sédiments boueux et ne peut pénétrer dans des sols compacts. Il est faux de prétendre que l'utilisation d'un tel godet réduit le temps des opérations, au contraire.

## Rectification no 3 : Page 2, troisième paragraphe

**« Suite à la lecture du rapport final déposé par SNC-Lavalin Environnement en septembre 2008, nous constatons que ce rapport ne semble pas avoir fait une recherche approfondie des impacts environnementaux ».**

### **Rectification de Marina de Saurel :**

La Marina de Saurel désire rappeler que ce rapport est abrogé et remplacé par le rapport addenda présenté en août 2010, cette précision avait été apportée lors de la première partie de l'audience. De plus, il importe de préciser que suite au dépôt du rapport principal de l'étude d'impact en 2004 et de son rapport complémentaire en 2005, seule la méthode de disposition en eau libre ou sur le littoral a été jugée non recevable, ainsi il importe de considérer l'ensemble des rapports afin de bien comprendre l'analyse des variantes effectuées ainsi que l'évaluation des impacts environnementaux.

La solution par succion ou dragage hydraulique demande une quantité d'eau très appréciable à gérer, et comme le rejet en eau libre ou sur le littoral a été écarté par les autorités, un tel type de dragage oblige la gestion de dizaines de milliers de mètres cubes d'eau et oblige à éliminer les sédiments essorés en milieu terrestre d'où l'utilisation d'un transport par camion, en milieu urbain.



Madame Rita Leblanc  
BAPE  
Le 6 juin 2011

Page 3

Rectification no 4 : Page 2, quatrième paragraphe et page 3 premier paragraphe

« Également, nous constatons qu'à la lecture de ce rapport, une question éthique se pose. Ce rapport décrit [...]. Or, ici le problème d'égalité et d'avantage se pose et contrevient au principe ».

**Rectification de Marina de Saurel :**

Tel que précisé lors de la première et de la deuxième partie de l'audience publique, la Marina de Saurel a confirmé son intention de lancer un appel d'offres public, afin de déterminer un entrepreneur général pour la réalisation des travaux. Cet appel d'offres public permettra de confirmer le mode de dragage (hydraulique ou mécanique) et les sites de disposition des sédiments.

Tel que précisé lors de la période de rectification à la fin de la deuxième partie de l'audience, les sites de disposition présentés constituent la variante retenue aux fins de réalisation de l'étude d'impact et le résultat des travaux menés par la Marina de Saurel. Il est également précisé à la section 2.1, page 7, du rapport addenda déposé en août 2010, qu'un appel d'offres sera lancé afin de déterminer les sites de disposition finale.

En 2005, il y a eu le dragage de l'embouchure de la rivière Richelieu où plus de 75 000 m<sup>3</sup> de sédiments ont été transportés par camion à boîte étanche. Il y a eu au moins quatre entreprises sous-traitantes qui ont participé auxdits transports.

La Marina de Saurel désire donc rappeler ici, comme elle l'a fait à la fin de la deuxième partie de l'audience publique, que les soumissionnaires seront libres de déterminer les associations nécessaires avec des partenaires désirés si nécessaire, afin de présenter leur soumission suite à l'appel d'offres. La Marina n'imposera donc aucun entrepreneur particulier.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les plus cordiales.

**SNC-Lavalin inc.,  
division Environnement**



Steve Vertefeuille, géomorphologue  
Directeur de projet

SV/lh